Agence Régionale de Santé d'Auvergne

Communiqué de presse

Jeudi 10 septembre 2015

L'ARS d'Auvergne demande aux deux établissements de santé de Montluçon de relancer les discussions sur leurs coopérations

Le 14 juin 2013, Madame TOURAINE, Ministre de la Santé, a demandé à l'ARS de *« conduire une réflexion approfondie sur la structuration territoriale de l'offre de soins, en vue de renforcer les partenariats du centre hospitalier de Montluçon avec les autres acteurs publics et privés du bassin de santé »*.

A cette fin, l'ARS d'Auvergne a lancé la réalisation d'une analyse médico-économique de l'offre de soins hospitaliers sur le bassin de Montluçon par un prestataire externe. Le centre hospitalier de Montluçon et l'Hôpital Privé Saint François ont été consultés sur le cahier des charges de cette étude.

L'ARS a mandaté le cabinet d'étude IRIS Conseil Santé, spécialisé dans les organisations hospitalières, afin de proposer un nouveau modèle économique fondé sur la complémentarité de l'offre entre les deux établissements et non sur une rivalité dommageable.

L'organisation territoriale recherchée doit ainsi privilégier des parcours de soins coordonnés devant permettre d'asseoir une offre pérenne et attractive des 2 établissements pour les professionnels de santé. Il s'agit, en outre, d'organiser l'offre de soins hospitaliers dans le bassin de santé de Montluçon dans le respect du principe de l'égalité d'accès aux soins du patient, tout en garantissant le développement équilibré des deux établissements ainsi que la qualité et la sécurité des soins.

Après discussions, l'Agence Régionale de Santé a donc demandé au centre hospitalier de Montluçon et à l'Hôpital Privé Saint François (groupe Vitalia) de relancer les discussions sur leur coopération.

Le traitement des différents enjeux de cette coopération fera l'objet d'une réflexion approfondie et partagée des acteurs. Dans ce but, le directeur général de l'ARS a proposé aux directions des deux établissements que quatre groupes de travail tripartites (ARS- Centre Hospitalier de Montluçon et Hôpital Privé Saint François) soient mis en place :

1) Projet médical partagé, ressources et enjeux médicaux (recrutements, permanence et continuité des soins)

2) Ressources humaines : personnels non médicaux

3) Autorisations d'activité et financements

4) Impact capacitaire et immobilier

Dès que les deux directions auront répondu à cette proposition, les discussions pourront alors débuter sur la base des premières analyses établies par le cabinet Iris Conseil Santé. Ce cabinet accompagnera également la démarche d'un point de vue méthodologique pour favoriser le rapprochement des points de vue des acteurs des deux établissements en vue de parvenir à un accord.

Le calendrier proposé devra permettre le bon déroulement et l'achèvement de ces discussions au printemps 2016.